



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 6 avril 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Golfech, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D1-1-2-59

**OBJET : FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE
ET PONCTUELLEMENT LE LONG DES COURS D'EAU
ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE SERVICE**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
	:	Mme DUBOIS Corinne
	:	M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal (en audio)	:	Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial
M. AILHAS Gérard	:	Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame CLUCHIER Marie Christine a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2021D1-1-2-59

**OBJET : FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS DE VOIRIE
COMMUNAUTAIRE ET PONCTUELLEMENT LE LONG DES COURS
D'EAU
ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE SERVICE**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée, portant sur le fauchage des accotements de voirie communautaires et ponctuellement le long des cours d'eau par voie d'appel d'offres ouvert et ce, suite au décès de Monsieur Patrick RINERO.

Le cocontractant était titulaire des marchés de services de fauchage des accotements des voiries communautaires pour les communes de Donzac, Lamagistère, Malause, Mansonville, Pommevic et Saint Vincent Lespinnasse.

Pour le lancement du présent appel d'offres, les prestations de fauchage pour la commune de St Clair ont été ajoutées.

Le Président rappelle que selon l'article 30.1 du CCAG Fournitures et Services Courant en vigueur au moment du lancement de l'appel d'offres, les marchés pour lesquels un cocontractant décède sont résiliés de plein droit.

En l'espèce, aucun curateur ni ayant-droit n'étant connu, un avenant de transfert ne pouvait être établi.

Par conséquent, la résiliation prend effet à la date du décès de Monsieur RINERO.

La Commission d'appel d'offres s'est tenue le 1^{er} avril 2021 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation et applicables à l'ensemble des lots à savoir :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0 %
2-Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériels mis à disposition pour l'exécution des prestations, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Le présent marché est décomposé en sept lots :

- Donzac (lot n°1)
- Lamagistère (lot n°2)
- Malause (lot n°3)
- Mansonville (lot n°4)
- Pommevic (lot n°5)
- St Clair (lot n°6)
- St Vincent Lespinnasse (lot n°7)

LOT 1 : ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS SUR LA COMMUNE DE DONZAC

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
EARL BARTHETE	82 120 - Mansonville
Lionel PAOLETTI	47 270 - Saint-Maurin

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose au Conseil Communautaire de retenir le classement suivant :

Estimation : 15 110.00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	EARL BARTHETE	15 630.00€
2	Lionel PAOLETTI	15 760.00€

Le candidat EARL BARTHETE présente l'offre la mieux disante.

LOT 2 : ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS SUR LA COMMUNE DE LAMAGISTERE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
Matthieu SOURBIER	82 120 - Lachapelle
Lionel PAOLETTI	47 270 - Saint-Maurin

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose au Conseil Communautaire de retenir le classement suivant :

Estimation : 10 400.00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	Lionel PAOLETTI	10 570.00€
2	Matthieu SOURBIER	Irrégulière

Le candidat Lionel Paoletti présente l'offre la mieux disante.

Le candidat Matthieu SOURBIER n'a pas remis le mémoire demandé dans les pièces de l'offre. Par conséquent, son offre est jugée irrégulière.

LOT 3 : ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS SUR LA COMMUNE DE MALAUSE

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
Lionel PAOLETTI	47 270 - Saint-Maurin

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose au Conseil Communautaire de retenir le classement suivant :

Estimation : 15 267.00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	Lionel PAOLETTI	14 706.20€

LOT 4 : ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS SUR LA COMMUNE DE MANSONVILLE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
EARL BARTHETE	82 120 - Mansonville
SARL GLADINE	82 110 - Lauzerte

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose au Conseil Communautaire de retenir le classement suivant :

Estimation : 7 850.00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	SARL GLADINE	6 736.00€
2	EARL BARTHETE	7 520.00€

Le candidat SARL GLADINE présente l'offre la mieux disante.

LOT 5 : ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS SUR LA COMMUNE DE POMMEVIC

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL HUGON	82 400 – St Clair
CUMA DE MONTJOI	82 110 - Lauzerte
Lionel PAOLETTI	47 270 - Saint-Maurin

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose au Conseil Communautaire de retenir le classement suivant :

Estimation : 6 344.00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	CUMA DE MONTJOI	4 334.49€
2	Lionel PAOLETTI	7 665.00€
3	SARL HUGON	9 282.90€

Le candidat CUMA DE MONTJOI présente l'offre la mieux disante.

LOT 6 : ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS SUR LA COMMUNE DE ST CLAIR

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL HUGON	82 400 – St Clair
CUMA DE MONTJOI	82 110 - Lauzerte
Lionel PAOLETTI	47 270 - Saint-Maurin
SARL GLADINE	82 110 - Lauzerte

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose au Conseil Communautaire de retenir le classement suivant :

Estimation : 9 250.00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	CUMA DE MONTJOI	5 158.00€
2	SARL GLADINE	7 300.00€
3	Lionel PAOLETTI	8 200.00€
4	SARL HUGON	9 480.00€

Le candidat CUMA DE MONTJOI présente l'offre la mieux disante.

**LOT 7 : ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS SUR LA COMMUNE DE SAINT VINCENT
LESPINASSE**

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL HUGON	82 400 – St Clair
Lionel PAOLETTI	47 270 - Maurin

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose au Conseil Communautaire de retenir le classement suivant :

Estimation : 9 885.00€ HT

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	Lionel PAOLETTI	10 725.00€
2	SARL HUGON	12 105.00€

Le candidat Lionel PAOLETTI présente l'offre la mieux disante.

En conséquence, le Président propose :

- **pour le lot 1 - Entretien des accotements sur la commune de DONZAC :** d'attribuer le marché à l'entreprise EARL BARTHETE pour les prix unitaires fixés dans le bordereau des prix (les prestations étant rémunérées par application aux quantités réellement exécutées) ;

- **pour le lot 2 – Entretien des accotements sur la commune de LAMAGISTERE :** d'attribuer le marché à l'entreprise Lionel PAOLETTI pour les prix unitaires fixés dans le bordereau des prix (les prestations étant rémunérées par application aux quantités réellement exécutées) ;

- **pour le lot 3 – Entretien des accotements sur la commune de MALAUSE :** d'attribuer le marché à l'entreprise Lionel PAOLETTI pour les prix unitaires fixés dans le bordereau des prix (les prestations étant rémunérées par application aux quantités réellement exécutées) ;

- **pour le lot 4 – Entretien des accotements sur la commune de MANSONVILLE :** d'attribuer le marché à l'entreprise SARL GLADINE pour les prix unitaires fixés dans le bordereau des prix (les prestations étant rémunérées par application aux quantités réellement exécutées) ;

- **pour le lot 5 – Entretien des accotements sur la commune de POMMEVIC :** d'attribuer le marché à l'entreprise CUMA DE MONTJOI pour les prix unitaires fixés dans le bordereau des prix (les prestations étant rémunérées par application aux quantités réellement exécutées) ;

- **pour le lot 6 – Entretien des accotements sur la commune de SAINT CLAIR :** d'attribuer le marché à l'entreprise CUMA DE MONTJOI pour les prix unitaires fixés dans le bordereau des prix (les prestations étant rémunérées par application aux quantités réellement exécutées) ;

- **pour le lot 7 – Entretien des accotements sur la commune de SAINT VINCENT LESPINASSE :** d'attribuer le marché à l'entreprise Lionel PAOLETTI pour les prix unitaires fixés dans le bordereau des prix (les prestations étant rémunérées par application aux quantités réellement exécutées) ;

- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- **pour le lot 1 - Entretien des accotements sur la commune de DONZAC** : d'attribuer le marché à l'entreprise EARL BARTHETE pour les prix unitaires fixés dans le bordereau des prix (les prestations étant rémunérées par application aux quantités réellement exécutées) ;

- **pour le lot 2 – Entretien des accotements sur la commune de LAMAGISTERE** : d'attribuer le marché à l'entreprise Lionel PAOLETTI pour les prix unitaires fixés dans le bordereau des prix (les prestations étant rémunérées par application aux quantités réellement exécutées) ;

- **pour le lot 3 – Entretien des accotements sur la commune de MALAUSE** : d'attribuer le marché à l'entreprise Lionel PAOLETTI pour les prix unitaires fixés dans le bordereau des prix (les prestations étant rémunérées par application aux quantités réellement exécutées) ;

- **pour le lot 4 – Entretien des accotements sur la commune de MANSONVILLE** : d'attribuer le marché à l'entreprise SARL GLADINE pour les prix unitaires fixés dans le bordereau des prix (les prestations étant rémunérées par application aux quantités réellement exécutées) ;

- **pour le lot 5 – Entretien des accotements sur la commune de POMMEVIC** : d'attribuer le marché à l'entreprise CUMA DE MONTJOI pour les prix unitaires fixés dans le bordereau des prix (les prestations étant rémunérées par application aux quantités réellement exécutées) ;

- **pour le lot 6 – Entretien des accotements sur la commune de SAINT CLAIR** : d'attribuer le marché à l'entreprise CUMA DE MONTJOI pour les prix unitaires fixés dans le bordereau des prix (les prestations étant rémunérées par application aux quantités réellement exécutées) ;

- **pour le lot 7 – Entretien des accotements sur la commune de SAINT VINCENT LESPINASSE** : d'attribuer le marché à l'entreprise Lionel PAOLETTI pour les prix unitaires fixés dans le bordereau des prix (les prestations étant rémunérées par application aux quantités réellement exécutées) ;

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 12 avril 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 13 avril 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

15 AVR. 2021

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

15 AVR. 2021

AR PRÉFECTURE**FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET PONCTUELLEMENT LE LONG DES COURS D'EAU -
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE**

Numéro de l'acte : 2021D1_1_2_59

Date de la décision : 12/04/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210412-2021D1_1_2_59-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 15/04/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : [99_DE-082-248200016-20210412-2021D1_1_2_59-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 15/04/2021 09:44:08

Date d'envoi de l'acte : 15/04/2021 09:47:50

Date de réception de l'AR : 15/04/2021 09:53:37